

Bourgogne Côte d'Or : une naissance très attendue dans la famille des Bourgogne

Les professionnels de Côte de Beaune et de Côte de Nuits plébiscitent la reconnaissance de cette Appellation Régionale identifiée depuis une vingtaine d'années. Ils souhaitent ainsi mettre en valeur des parcelles de Bourgogne aux caractéristiques bien spécifiques. L'INAO leur a donné raison.



Pour offrir toute sa dimension à cette appellation, il fallait un nom porteur de sens et de valeur. Ce n'est cependant pas au département éponyme, mais à la Côte viticole que le Bourgogne Côte d'Or doit son nom (*voir encadré*). En effet, son aire de production s'étend à travers tous les villages de la Côte de Beaune et de la Côte de Nuits, depuis le sud de Dijon jusqu'aux Maranges. Un potentiel de 1 000 ha plantés de Pinot Noir pour les vins rouges et de Chardonnay pour les blancs.

Petite subtilité toute bourguignonne : Bourgogne Côte d'Or n'est pas, à proprement parler, une nouvelle AOC. Intégrée au cahier des charges de l'AOC Régionale Bourgogne, elle bénéficie d'une Désignation Géographique Complémentaire (DGC), au même titre, par exemple, que Bourgogne Côte Chalonnaise ou Bourgogne Côte d'Auxerre. Il existe désormais 14 DGC pour l'appellation Bourgogne. Ces dénominations permettent, notamment, de différencier les vignobles de production de Bourgogne, qui apportent chacun leurs spécificités. Une autre façon de redécouvrir la Bourgogne et ses mille et une facettes.

La création du Bourgogne Côte d'Or s'accompagne de conditions de productions plus strictes, garantes d'une qualité revendiquée :

- ▶ Comme pour les appellations Village, la densité de plantation est fixée à 9 000 pieds/ha (contre 5 000 pieds/ha au minimum pour les Bourgogne)
- ▶ Les rendements objectifs sont de 66 hl/ha en blanc et 58 hl/ha en rouge
- ▶ Le degré minimum est également calqué sur celui des AOC Village, à 11° pour les blancs et 10,5° pour les rouges
- ▶ Les vignes concernées sont toutes situées dans la Côte, essentiellement sur le piémont, en bordure des appellations Villages.

Il faudra patienter quelques mois avant de découvrir le millésime 2017 de cette nouvelle appellation, qui devrait arriver sur le marché à l'automne 2018.

Le saviez-vous ? Pour un même nom, deux usages et deux origines !

C'est en référence à l'orientation de la Côte viticole que les vignerons ont baptisé l'appellation Bourgogne Côte d'Or. La Côte d'Or est ici le diminutif de Côte d'Orient, c'est-à-dire « orientée à l'est ». Symbole des Côte de Beaune et Côte de Nuits, cette disposition favorable explique en partie l'excellence des vins, qui bénéficient d'une exposition privilégiée au soleil levant.

Le département de Côte-d'Or (avec un trait d'union) a, quant à lui, été baptisé par l'Assemblée Nationale au 19^{ème} siècle pour une raison bien plus bucolique. Dans ce cas, le nom fait référence à la magnifique couleur dont se parent les vignes juste après les vendanges.